



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 11 AOÛT 2026  
DE 17H00 À 17H45 CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN  
IMMEUBLE NUMÉRO PPCMOI 2025\_0252**

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :**

1. Lors de la séance tenue le 12 AOÛT 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Lacolle a adopté, par résolution, le premier projet de résolution autorisant la construction d'un projet intégré résidentiel sur le lot numéro 4 938 444 du cadastre du Québec.

2. Objet du projet numéro PPCMOI 2025\_0252

Le projet a pour objet la construction de plus de (1) bâtiment principal de six (6) logements répartis sur trois (3) étages de type multifamilial isolé d'une hauteur de 13 mètres ainsi que les constructions et ouvrages accessoires à cet usage, tel que l'aire de stationnement et d'agrément. Le projet est dérogatoire au Règlement de zonage RU 2021-0204 ainsi que de l'annexe 1\_ grille d'usage pour les zones H33 et A8 relatif aux les points suivants :

- Aux dispositions relatives aux usages : le projet propose des habitations multifamiliales au lieu d'habitation unifamiliale isolé ou jumelé (Article 12 et annexe 1\_grille d'usage des zones H33 et A8);
- Aux dispositions relatives au nombre d'étages; le projet propose 3 étages au lieu de 2 (Article 12 et annexe 1\_grille usage des zones H33 et A8);
- Aux dispositions relatives à la hauteur des bâtiments principaux: le projet propose une hauteur de 13 mètres au lieu de 9 mètres (Article 12 et annexe 1\_grille d'usage des zones H33 et A8);
- Aux dispositions relatives aux nombre de bâtiments principaux autorisés sur un immeuble; (Article 54);
- Aux dispositions relatives au nombre de revêtement extérieur par bâtiment principal; le projet propose 3 types de revêtements muraux extérieurs par bâtiment au lieu de 2 (Article 53)

**Certaines dispositions du projet de résolution sont susceptibles d'approbation référendaire et que les secteurs concernés par la demande sur le lot 4 938 444 au 160 montée Van Vliet est situé dans la zone H33 et A8 et que les secteurs contigus sont les zones H-31, H34, H32, H17, H13 et A10.**

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le

**mardi 11 août 2026 de 17h00 à  
17h45 dans la salle communautaire du  
centre Léodore Ryan, située au 12, rue  
Sainte-Marie, Lacolle (Québec) j0j1j0.**

Au cours de cette assemblée publique, un membre de l'administration expliquera le projet PPCMOI 2025\_ 0252 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

4. Consultation du projet de résolution

Le premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://lacolle.com/documentation/reglements/>

Il peut également être consulté à la réception de l’hôtel de ville de la municipalité de Lacolle, située au 1, rue de l’Église sud, Lacolle (Québec) J0J1J0, et ce, durant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l’adresse courriel [dg@lacolle.com](mailto:dg@lacolle.com) ou par la poste, et ce, dès maintenant jusqu’au 11 août 2026 17h45 inclusivement en prenant soin de préciser le numéro et le titre du projet de résolution visé par le commentaire ainsi que ces coordonnées complètes à l’adresse civique suivante :

1, rue de l’Église sud, Lacolle, Québec, J0J 1J0

Donnée à Lacolle  
Ce vendredi 31 juillet 2026  
*Geneviève Cusson*  
Geneviève Cusson  
Directrice générale adjointe  
En remplacement de  
Silvio Gaudio  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

